

**Ministry of
Municipal Affairs
and Housing**

Office of the Minister
777 Bay Street, 17th Floor
Toronto ON M7A 2J3
Tel.: 416 585-7000

**Ministère des
Affaires municipales
et du Logement**

Bureau du ministre
777, rue Bay, 17^e étage
Toronto ON M7A 2J3
Tél. : 416 585-7000



Le 24 mars 2023

Mark Sutcliffe
Mayor
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West
Ottawa, ON K1P 1J1

Objet: Mise à jour de l'allocation des fonds pour le Programme de prévention de l'itinérance – de 2023-2024 à 2025-26

Bonjour,

Je vous écris aujourd'hui des détails importants concernant le financement qui vous est alloué pour le Programme de prévention de l'itinérance (PPI) pour les trois prochaines années. J'espère que le modèle de financement pluriannuel vous permettra de planifier vos services et méthodes de prestation à plus long terme.

Veillez noter que nous fournissons ces détails à des fins de planification à ce stade et que **le ministère exige que toutes les informations contenues dans cette lettre concernant le Programme de prévention de l'itinérance soient tenues confidentielles jusqu'à ce qu'elles soient annoncées publiquement par la province dans les semaines à venir.** La province sera seule responsable de la communication publique initiale concernant le financement du PPI décrit dans cette lettre.

Notre gouvernement investit la somme supplémentaire de **202 millions de dollars** par année, dans le cadre du PPI et du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA), à partir de 2023-2024. Cet investissement continu dans les services de prévention de l'itinérance et le logement avec services de soutien va aider les Ontariens vulnérables et démontre notre engagement de servir les besoins des diverses collectivités de l'Ontario. Avec cet engagement important, mon ministère investira un total de plus de 695 millions de dollars par année pour fournir les services de logement à ceux qui en ont le plus besoin.

Ces nouveaux fonds font suite à l'investissement du gouvernement de près de 4,4 milliards de dollars, ces trois dernières années, destiné à accroître et améliorer les

logements communautaires et les logements avec services de soutien, à intervenir face à la pandémie de COVID-19 et à répondre aux besoins des personnes vulnérables. Nous croyons que ces fonds supplémentaires accéléreront la construction de nouveaux logements avec services de soutien, qui est largement considérée comme une étape essentielle à la prévention et à l'élimination de l'itinérance. Cette enveloppe permettra également d'alléger les pressions qui pèsent sur le secteur des maisons d'hébergement d'urgence, y compris les besoins complexes des sans-abri et les problèmes de capacité des maisons d'hébergement.

En attendant, nous continuons de faire appel au gouvernement fédéral pour qu'il nous verse notre juste part des fonds fédéraux destinés à la lutte contre l'itinérance. À l'heure actuelle, il manque à l'Ontario près de 90 millions de dollars de fonds fédéraux destinés à la lutte contre l'itinérance dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, par rapport à sa part de ménages qui ont besoin d'un logement de base, qui est la proportion la plus élevée du pays.

Allocations de financement pour le PPI – City of Ottawa

Exercice financier du programme	Montants alloués
2022-2023 (à titre de référence)	47 619 500\$
2023-2024 (confirmé)	48 464 600\$*
2024-2025 (prévu)	48 464 600\$
2025-2026 (prévu)	48 464 600\$

Nota: *Le montant de financement alloué pour 2023-2024 remplace le montant précédent au titre du PPI communiqué dans la lettre du ministre datée du 3 février 2023.

Ces montants se fondent sur un nouveau modèle d'allocation de fonds qui répond aux recommandations contenues dans l'Audit de l'optimisation des ressources : Itinérance (2021), du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, et des commentaires recueillis lors de consultations de gestionnaires de services et de partenaires du secteur.

Le modèle d'allocation de fonds a été remanié afin d'utiliser des indicateurs qui reflètent plus fidèlement que l'ancien modèle le besoin actuel de services de prévention de l'itinérance et de logement avec services de soutien dans chaque collectivité. L'ancien indicateur de dépenses désuet a été remplacé par des mesures de l'itinérance et du logement avec services de soutien. Tous les indicateurs ont été actualisés pour assurer qu'ils se fondent sur les données disponibles les plus récentes.

Comme vous le savez, les gestionnaires de services ont la latitude de choisir comment utiliser le mieux possible les fonds provinciaux destinés aux programmes et services de prévention de l'itinérance dans leurs collectivités, dont les suppléments au loyer, les maisons d'hébergement pour sans-abri et le logement avec services de soutien.

Pour pouvoir recevoir les fonds du PPI, vous devez soumettre un plan d'investissement qui démontre comment les fonds alloués seront utilisés pour atteindre les objectifs du programme et réaliser les résultats projetés du programme. Vous trouverez le modèle de plan d'investissement dans le système PTO et vous pourrez le télécharger, une fois rempli, dans ce système. D'autres instructions vous seront fournies par le service de dépannage pour le logement du ministère.

Veillez soumettre votre plan d'investissement dans PTO d'ici le 1^{er} mai 2023. Le ministère a prolongé ce délai, qui avait été fixé au 15 avril dans les lignes directrices du Programme de prévention de l'itinérance, afin de laisser aux personnes responsables suffisamment de temps pour planifier les activités du programme pour 2023-2024.

Le PPI exige que les gestionnaires de services tiennent à jour une liste nominative conforme aux normes provinciales. Ces listes sont utiles pour comprendre les besoins des sans-abri dans chaque collectivité, suivre l'évolution des besoins au fil du temps et prioriser et coordonner les services et soutiens en matière de logement. **Les exigences relatives à la liste nominative de 2022, dans le cadre du PPI, qui avaient été annoncées en avril 2022 et qui doivent être remplies d'ici le 1^{er} avril 2023**, reposent sur les exigences précédentes et visent à réduire et éliminer l'itinérance. Les nouvelles exigences élargissent les données et ciblent plus d'aspects, ce qui devrait permettre aux gestionnaires de services de mieux comprendre les besoins des sans-abri pour pouvoir orienter un plus grand nombre d'entre eux vers les services et les soutiens dont ils ont besoin.

Dans le souci de faciliter la gestion des risques, la préparation et la planification de la capacité de service par le ministère, **à compter de l'exercice financier 2023-2024, les gestionnaires de services devront mettre à jour ou vérifier, deux fois par année, les données au niveau des établissements concernant les maisons d'hébergement d'urgence et les maisons d'habitation collective avec services de soutien, qui sont entièrement ou partiellement financées par le ministère des Affaires municipales et du Logement.**

Cette exigence se fonde sur les données antérieurement recueillies auprès des gestionnaires de services dans le cadre du sondage sur la gestion des risques liés à la COVID-19 et cible notamment des renseignements du genre nom de l'établissement, adresse et capacité. Les gestionnaires de services doivent examiner et vérifier les données au niveau de l'établissement deux fois par exercice financier, en juillet et en janvier, pour tenir compte des changements saisonniers de capacité et rester en ligne avec les délais de présentation des rapports du 1^{er} et du 3^e trimestre (15 juillet et 15 janvier) dans le cadre du PPI. Avant la première date limite de présentation du rapport, le ministère communiquera à chaque gestionnaire de services un fichier Excel

qui contient des données déjà remplies et d'autres instructions. Une fois que ce fichier Excel est examiné et mis à jour par le gestionnaire de services, il doit être soumis au ministère sous forme de pièce jointe dans le système Paiements de transfert Ontario (PTO).

Comme toujours, nous vous sommes sincèrement reconnaissants de vos efforts auprès des personnes vulnérables de vos collectivités. Je me réjouis de poursuivre notre collaboration dans l'exécution de ce programme important.

Cordialement,



L'honorable Steve Clark
Ministre des Affaires municipales et du
Logement

c. Wendy Stephanson, City Manager
Paul Lavigne, Interim Director, Housing Services
Mila Kolokolnikova, Team Lead, Municipal Services Office